



Par et pour
les collectivités

GROUPE AGENCE FRANCE LOCALE - COMPTES CONSOLIDES

Table des matières

Comptes consolidés	3
Bilan consolidé.....	3
Compte de résultat.....	4
Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	5
Tableau de variation des capitaux propres	6
Tableau de flux de trésorerie	7
Annexes	8
I. Cadre général.....	8
II. Contexte de publication.....	9
III. Faits caractéristiques de l'exercice	9
IV. Principes et méthodes applicables à l'Agence, jugements et estimations utilisés	10
V. Règles et méthodes comptables	10
VI. Notes sur le bilan	16
VII. Notes sur le compte de résultat	16
VIII. Notes sur l'exposition au risque	16
Rapport des commissaires aux comptes	28

Groupe AFL - Comptes consolidés

BILAN CONSOLIDE

Actif au 31 décembre 2015

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Caisses, banques centrales			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			
Instruments dérivés de couverture	1	2 390	
Actifs financiers disponibles à la vente	2	459 037	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	47 206	6 151
Prêts et créances sur la clientèle	5	383 527	
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		17	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3		31 873
Actifs d'impôts courants			
Actifs d'impôts différés	6	7 290	3 301
Comptes de régularisation et actifs divers	7	13 786	1 593
Immobilisation incorporelles	8	7 505	4 148
Immobilisation corporelles	8	630	649
Écarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		921 387	47 715

Passif au 31 décembre 2015

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Instruments dérivés de couverture	1	12 025	
Dettes envers les établissements de crédits	9		15 800
Dettes envers la clientèle			
Dettes représentées par un titre	10	840 536	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants			
Passifs d'impôts différés	6	1 234	
Comptes de régularisation et passifs divers	11	2 374	1 228
Provisions	12	19	3
Capitaux propres		65 200	30 684
Capitaux propres part du groupe		65 199	30 683
Capital et réserves liées		77 413	37 286
Réserves consolidées		(6 604)	
Écart de réévaluation			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 099	
Résultat de l'exercice (+/-)		(7 710)	(6 603)
Participations ne donnant pas le contrôle		1	1
TOTAL DU PASSIF		921 387	47 715

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	13	5 406	440
Intérêts et charges assimilées	13	(4 911)	(63)
Commissions (produits)	14	0,01	
Commissions (charges)	14	(24)	(53)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	15	(94)	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	16	14	1
Produits des autres activités		17	
Charges des autres activités			
PRODUIT NET BANCAIRE		408	325
Charges générales d'exploitation	17	(10 077)	(10 112)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	8	(1 226)	(117)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(10 894)	(9 904)
Coût du risque			
RESULTAT D'EXPLOITATION		(10 894)	(9 904)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	18	(670)	
RESULTAT AVANT IMPÔT		(11 565)	(9 904)
- Impôt sur les bénéfices	6	3 854	3 301
RESULTAT NET		(7 710)	(6 603)
Participations ne donnant pas le contrôle			
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(7 710)	(6 603)
Résultat net de base par action (en euros)		(10,73)	(17,71)
Résultat dilué par action (en euros)		(10,73)	(17,71)

Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	(7 710)	(6 603)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat	2 099	
Gains ou pertes latents ou différés sur titres disponibles à la vente	2 099	
Gains ou pertes latents ou différés sur instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		
Impôts sur éléments recyclables ultérieurement en résultat		
Éléments non recyclables en résultat	(1)	-
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies	(1)	
Total des gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres	2 099	-
Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	(5 611)	(6 603)

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat de l'exercice	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
				Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôt	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt				
<i>En milliers d'euros</i>									
Capitaux propres à l'ouverture									
Augmentation de capital	37 286						37 286	1	37 287
Elimination des titres auto-détenus									
Affectation du résultat									
Distributions 2014									
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	37 286	-	-	-	-	-	37 286	1	37 287
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres									
Résultat net au 31 décembre 2014						(6 603)	(6 603)		(6 603)
Sous-total	37 286	-	-	-	-	(6 603)	30 683	1	30 684
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle									
Capitaux propres au 31 décembre 2014	37 286	-	-	-	-	(6 603)	30 683	1	30 684
Incidence des changements de méthodes comptables									
Capitaux propres au 1er janvier 2015	37 286	-	-	-	-	(6 603)	30 683	1	30 684
Augmentation de capital	40 128						40 128		40 128
Elimination des titres auto-détenus									
Affectation du résultat			(6 603)			6 603	-		
Distributions 2015 au titre du résultat 2014									
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	40 128	-	(6 603)	-	-	6 603	40 128	-	40 128
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres									
				2 101			2 101		2 101
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat									
				(2)			(2)		(2)
Variations des écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite									
			(1)				(1)		(1)
Variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	(1)	2 099	-	-	2 099	-	2 099
Résultat net au 31 décembre 2015									
						(7 710)	(7 710)		(7 710)
Sous-total	-	-	(1)	2 099	-	(7 710)	(5 611)	-	(5 611)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle									
Capitaux propres au 31 décembre 2015	77 413	-	(6 604)	2 099	-	(7 710)	65 199	1	65 200

Tableau de flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Résultat avant impôts	(11 565)	(9 904)
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 226	117
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	105	3
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	470	(88)
+/- Produits/(Charges) des activités de financement	28	63
+/- Autres mouvements	663	(420)
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 493	(325)
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(384 336)	
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(5 146)	
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 181	55
- Impôts versés		
= Diminution/Augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(388 301)	
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	(397 373)	(10 174)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(424 390)	(31 784)
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(4 563)	(4 914)
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(428 953)	(36 698)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	40 128	37 287
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	827 254	15 737
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	867 382	53 023
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation/Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	41 055	6 151
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(397 373)	(10 174)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(428 953)	(36 698)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	867 382	53 023
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 151	
Caisse, banques centrales (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 151	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	47 206	6 151
Caisse, banques centrales (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	47 206	6 151
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	41 055	6 151

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

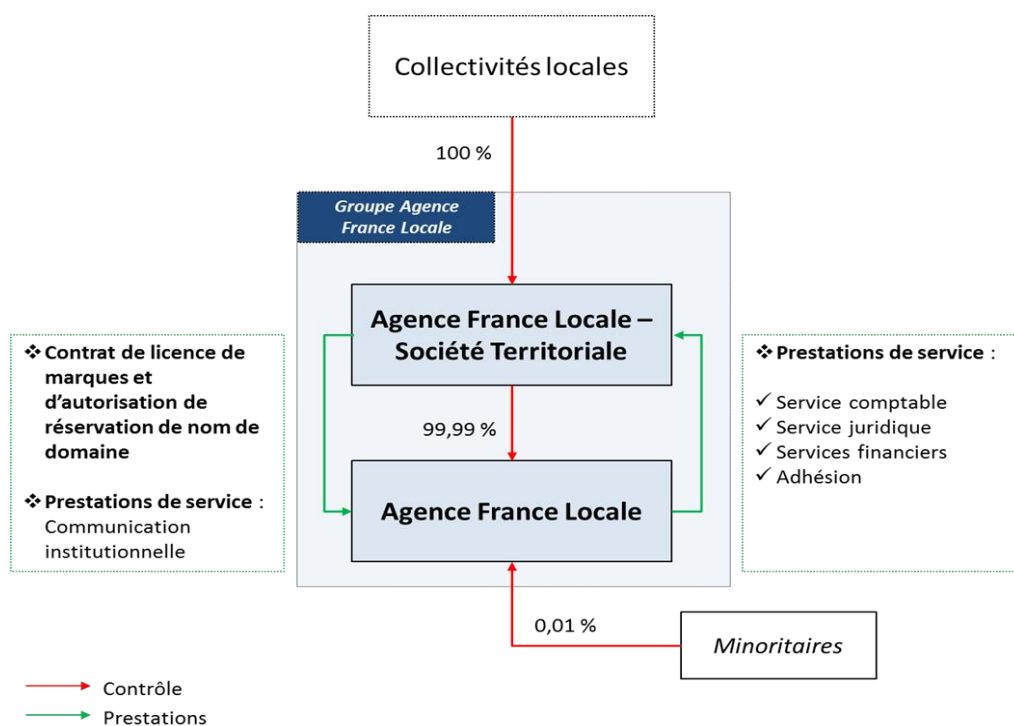
I - Cadre général

Présentation de l'AFL (« l'Agence »)

L'AFL (« l'Agence ») est la filiale de l'Agence France Locale - Société Territoriale (« AFL ST »).

L'AFL ST est une Société Anonyme à Conseil d'administration, dont l'actionariat est constitué exclusivement de Collectivités qui ont la qualité de Membre du Groupe AFL. L'AFL ST est l'actionnaire majoritaire de l'Agence. L'Agence est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le schéma ci-dessous présente la structure du Groupe AFL :



II - Contexte de publication

Les comptes consolidés annuels ont été arrêtés par le Directoire en date du 16 mars 2016.

III - Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2015 marque pour le Groupe le début de l'activité de l'Agence tant qu'établissement de crédit.

L'Agence France Locale s'est vu octroyer par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) son agrément en tant qu'établissement de crédit spécialisé le 12 janvier 2015. Cet agrément permet à la société d'assurer ses activités de prêts auprès des collectivités territoriales membres et actionnaires de l'Agence France Locale - Société Territoriale.

Le 6 mars 2015, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a délivré son visa, validant le prospectus de base visé à l'occasion d'un programme d'émission et d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 3 milliards d'euros.

C'est sur cette base que l'Agence France Locale a lancé son émission inaugurale le 24 mars 2015 pour un montant nominal de 750 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission inaugurale, qui a remporté un grand succès auprès de la communauté des investisseurs français et internationaux en attirant plus de 1,3 milliard d'euros d'ordres, a permis à la société de lever 750 millions d'euros à 7 ans.

Au cours de l'exercice 2015, la Société Territoriale a vu son capital s'accroître de 37,3m€ à 77,4m€ à la suite de quatre augmentations de capital par lesquelles elle a accueilli cinquante-trois nouvelles collectivités territoriales au sein de son capital.

Dans le prolongement de l'émission inaugurale, l'Agence a pu démarrer son activité de crédit aux collectivités locales membres et effectuer ainsi ses premiers prêts sur l'exercice 2015. Au 31 décembre 2015, l'Agence France Locale comptait 383,5 millions d'euros d'encours de crédits à l'actif de son bilan et avait signé en totalité 508,35 millions d'euros de crédits depuis le début de son activité.

A la clôture de l'exercice 2015, le PNB généré par l'activité s'établit à 408k€ contre 325k€ au 31 décembre 2014. Il correspond principalement à une marge d'intérêts de 496k€, et à un résultat net de la comptabilité de couverture de -94k€.

La marge d'intérêt qui s'élève à 496k€ correspond à la somme des postes suivants :

- En premier lieu, 1.365k€ de produits d'intérêts sur les prêts qui ont été accordés depuis l'émission inaugurale.
- En second lieu 762k€ de revenus sur titres détenus jusqu'à l'échéance qui représentent le placement des fonds propres sur l'exercice 2015 dans des titres d'état à maturité longue.
- En troisième lieu, un revenu négatif de 388k€ sur le portefeuille de titres disponibles à la vente. Le stockage temporaire de la liquidité résultant du produit de l'émission obligataire inaugurale a conduit au placement des liquidités sur des instruments à très court terme qui ont souffert d'une rémunération négative sur la période et dont le coût s'est révélé significatif en raison de conditions de marché tout à fait nouvelles. La prudence de la politique d'investissement qui incombe à l'Agence France Locale et la détention d'une réserve de liquidité importante en résultant, notamment au moment du démarrage des activités, ont accentué, dans un contexte de rémunération négative, le coût de ce portage ;
- Enfin la charge de refinancement pour un montant de 2.612k€.
- A ces postes est venu s'ajouter un produit net d'intérêts de 1.369k€ correspondant à la couverture des éléments d'actif, de passif et de hors bilan.

Le résultat net de la comptabilité de couverture négatif de -94k€ provient de la prise en compte par l'Agence d'une pratique de place dans la valorisation des dérivés de couverture et des éléments couverts. Cette pratique repose sur une méthode de valorisation contre eonia des dérivés qui font l'objet d'appels de marge quotidiens tandis qu'elle retient une valorisation contre euribor pour les instruments couverts. Cette asymétrie de valorisation dans la prise en compte de l'évolution des taux d'intérêts, sur les instruments couverts d'une part et sur leur couverture d'autre part, conduit, selon les normes IFRS, à constater une inefficacité de couverture qui est enregistrée au compte de résultat. Cependant on notera qu'il s'agit d'un résultat latent.

Au 31 décembre 2015 les charges générales d'exploitation ont atteint 10.077k€. Elles sont en légère baisse par rapport à celles de l'exercice précédent, qui s'établissaient à 10.112k€. Elles comptent pour 3.866k€ de charges de personnel à comparer à 2.021k€ au 31 décembre 2014, accroissement qui s'explique par la montée en charge des équipes à mobiliser dans le cadre du développement de l'établissement bancaire. En ce qui concerne les charges administratives, elles ont été contenues à un montant de 10.649k€, avant transfert de charges en immobilisations. Elles comprennent une charge de TVA non récupérable de 2.036k€ induite par le changement de régime fiscal qu'a connu l'Agence sur l'exercice à la suite du démarrage de son activité en tant qu'établissement de crédit. A titre de comparaison, le coût des services extérieurs qui s'élevaient à 12.055k€ au 31 décembre 2014 ne comprenait pas de charge de TVA non récupérable.

Cette maîtrise des charges administratives s'est faite sans remettre en question la poursuite de la construction de l'infrastructure des systèmes d'information, qui avait été lancée au cours de l'exercice 2014. Ainsi sur 10.649k€ de charges administratives, 4.443k€ ont été portés en immobilisations incorporelles au 31 décembre 2015, à comparer à 4.251k€ immobilisé au 31 décembre 2014. Il est à noter que le projet de création d'un portail dédié aux Collectivités Locales qui avait été lancé en septembre 2014 est d'ores et déjà opérationnel.

Après dotations aux amortissements pour 1.226k€ contre 117k€ au 31 décembre 2014, le résultat d'exploitation à la clôture de l'exercice s'établit à -10.894k€ à comparer à -9.904k€ réalisés lors de l'exercice précédent.

L'Agence France Locale a enregistré une moins-value de 670k€ à la suite de la cession d'une partie de ses titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce changement d'allocation des fonds propres a pour vocation à libérer des emplois qui étaient investis jusqu'alors en titres bénéficiant des meilleures notations mais qui ont connu une baisse considérable de leurs rendements durant l'année 2015 et de les remplacer par des crédits aux collectivités locales membres de l'Agence France Locale. En effet il est apparu préférable de mobiliser ces ressources à l'utilisation de crédits aux membres offrant une rémunération supérieure en taux et en liquidité.

Les déficits fiscaux constatés sur la période ont donné lieu à l'activation d'impôts différés actifs ayant entraîné un produit d'impôt de 3.854k€.

L'exercice 2015 se solde par un résultat net négatif de -7.710k€ comparé à une perte de -6.603k€ enregistrée lors de l'exercice précédent.

IV - Principes et méthodes applicables à l'Agence, jugements et estimations utilisés

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires et des préparateurs notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers.

Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc... de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes.

L'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de certains instruments comme les prêts qui ne sont pas traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation qui, dans certains cas, intègrent des paramètres jugés non observables.

Une information sur la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût est donnée en annexe.

Evènements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début de l'exercice 2016.

V - Règles et méthodes comptables

Conformément à la norme IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière et en application du règlement européen 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen l'Agence a établi ses états financiers en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2015 et tel qu'adopté par l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par l'Autorité des Normes Comptables dans sa recommandation n°2013-04 du 7 novembre 2013 relative au format des comptes des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Principes et méthodes comptables appliquées

Périmètre de consolidation

Le Groupe AFL est organisé comme suit :

- La société mère du Groupe est l'AFL ST
- La seule filiale au 31 décembre 2015 est l'Agence

Au 31 décembre 2015, le périmètre de consolidation est donc exclusivement constitué de la filiale l'Agence, sur laquelle l'AFL ST exerce un contrôle exclusif de par sa détention de 99,99% des droits de vote.

Méthodes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le groupe. Le Groupe a le contrôle exclusif sur une entité dès lors qu'il est en mesure de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de cette entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les soldes bilanciaux, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

L'AFL ST exerçant un contrôle exclusif sur l'Agence, la méthode de consolidation retenue est donc celle de l'intégration globale.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des frais d'acquisition directement imputables à l'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat).

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les actifs et les passifs financiers sont classés dans les catégories ci-dessous :

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu et maturité fixe ou déterminable que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

La norme IAS 39 interdit, sauf exceptions limitées, la cession ou le transfert de ces titres avant l'échéance sous peine de faire l'objet d'une sanction interdisant au Groupe la classification de titres au sein de cette catégorie pendant deux périodes annuelles.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture telle que définie par la norme IAS 39.

En date d'arrêté, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

En cas de signe objectif de dépréciation, une dépréciation est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. Cette dépréciation est enregistrée en contrepartie du coût du risque. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire devenue sans objet est reprise.

Actifs financiers disponibles à la vente

En application des critères édictés par la norme IAS 39, le Groupe classe en « Actifs financiers disponibles à la vente » :

- les titres de participation non consolidés
- les titres de placement

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation. Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Lors de la cession de ces titres, les gains ou pertes latents antérieurement constatés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au sein des « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif. Ils comprennent les prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle. Ils sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Il inclut les coûts de transaction et les produits accessoires (frais de dossier, commissions d'engagement dès lors que le tirage est plus probable qu'improbable ou de participation) directement liés à l'émission des prêts, considérés comme faisant partie intégrante du rendement des crédits.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des actifs financiers

Le groupe déprécie un actif financier lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de cet actif ou de ce groupe d'actifs, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être estimée de façon fiable. La dépréciation représente la meilleure estimation de la perte de valeur de l'actif faite par la direction à chaque clôture.

Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu après la mise en place d'un prêt ou l'acquisition d'un actif financier, susceptible de générer une perte de valeur.

Dépréciation spécifique – s'il existe une indication objective qu'un prêt ou qu'un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est déprécié, le montant de la dépréciation est calculé comme la différence entre sa valeur comptabilisée au bilan et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, actualisée au taux d'intérêt effectif de l'actif à l'origine. Lorsqu'un actif a été déprécié, il est exclu du portefeuille sur la base duquel la dépréciation collective est calculée.

Dépréciation collective – La dépréciation collective couvre le risque de perte de valeur, en l'absence de dépréciations spécifiques, lorsqu'il existe un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans certains segments du portefeuille de prêts en cours à la date d'arrêté des comptes. Ces pertes sont estimées en se fondant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment et en tenant compte également de l'environnement dans lequel se trouve l'emprunteur.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente en cas de baisse prolongée ou significative de leur juste valeur pour les titres de capitaux propres ou en cas d'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit pour les titres de dettes.

Les pertes pour dépréciation des titres à revenu variable constatées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument figure au bilan. Elles sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les pertes pour dépréciation des titres à revenu fixe sont réversibles et comptabilisées au sein du coût du risque lorsqu'elles concernent le risque de crédit.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le Groupe ne possède pas d'actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option

Le Groupe n'utilise pas la faculté de classer des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Dates d'enregistrement

Le Groupe AFL enregistre les titres détenus jusqu'à l'échéance à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés et au minimum une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

Immobilisation	Durée d'amortissement
Aménagements, agencements locaux	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	9 ans

Immobilisations incorporelles

Les logiciels ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles car ils répondent aux trois critères suivants, en respect de la norme IAS 38 :

- être identifiable,
- être contrôlé par l'entité,
- être porteur d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

Immobilisation	Durée d'amortissement
Logiciels	5 ans
Site Web	3 ans
Frais de développement	5 ans

Dettes financières

Les dettes, qui ne sont pas classées dans les passifs financiers à la juste valeur, sont enregistrées initialement à leur coût, qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nets des coûts de transaction. En date de clôture, elles sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit » ou « Dettes représentées par un titre ».

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte à terme).

Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dette si l'émetteur a l'obligation de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par L'Agence.

Les primes de remboursement et les primes d'émission sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des titres concernés. Elles figurent, au bilan, dans l'encours de dettes auquel elles se rapportent. L'amortissement des primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur dettes représentées par un titre. Dans le cas d'émissions d'obligations au-dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre. Les intérêts sur dettes sont comptabilisés en charges d'intérêts pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

Les frais et commissions à l'émission des emprunts obligataires font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie des emprunts auxquels ils sont rattachés.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Au sens d'IAS 39, un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matière première, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable appelée sous-jacent ;
- il requiert un investissement initial net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- il est dénoué à une date future.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les « gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé. La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable. La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro. Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Couverture de juste valeur

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat de manière symétrique à la réévaluation de l'élément couvert. Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Dès lors que la relation de couverture est efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture. L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Si à un instant la couverture ne satisfait plus les critères de comptabilité de couverture, la part revalorisée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie en résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

Couverture de flux de trésorerie

La réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent.

Macrocouverture

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe (IAS 39 carve-out). Les instruments de macrocouverture sont des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois et des ressources à taux fixe du groupe. Le traitement comptable des dérivés de macrocouverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits ci-dessus. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

Détermination de la juste valeur ou de la valeur de marché

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IFRS 13 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier (multi contribution), d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles (volume, fourchette de prix) dans des conditions de concurrence normale.

En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation.

Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues.

L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

La juste valeur des instruments financiers est présentée en annexe selon trois niveaux en fonction d'un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :

Niveau 1 : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des obligations et titres de créances cotées;

Niveau 2 : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Sont présentés en niveau 2 :

- Les obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs), et fondée sur des données de marché observables ;

- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Les prêts accordés aux collectivités territoriales sont présentés en niveau 3.

Engagements de garantie

Selon IAS 39, un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Provisions

Les provisions enregistrées au passif du bilan sont constituées lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les dotations et les reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures concernées.

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits et charges d'intérêts comprennent pour les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement qui est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre acquis.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat.

Coût du risque

Le coût du risque de crédit comprend les dotations et reprises sur les dépréciations des titres à revenus fixe, des prêts et créances à la clientèle ainsi que les dotations et reprises de dépréciations relatives aux engagements de garantie donnés, les pertes sur créances et les récupérations de créances amorties.

Impôts sur les sociétés

Le taux retenu pour déterminer la charge d'impôt exigible est de 33,1/3%, taux de droit commun en vigueur au 31 décembre 2015.

l'Agence France Locale et la Société Territoriale forment depuis le 1er janvier 2015 un groupe d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est la Société Territoriale.

Impôts différés

Un impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode du report variable des qu'il existe une différence temporelle entre les valeurs comptables des actifs et passifs tels qu'ils figurent dans les états financiers et leurs valeurs fiscales.

Le taux d'impôt utilisé est celui qui est en vigueur ou sur le point de l'être pour l'exercice en cours. Un impôt différé actif est constaté uniquement s'il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires pourront être imputées.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie pour lesquels les impôts différés sont directement imputés sur les capitaux propres.

IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés actifs et passifs.

Indemnités de départ à la retraite et autres passifs sociaux

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des régimes à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation – Personnel »),
- de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produit ou Charges des engagements sociaux »).

Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements.

VI - Notes sur le bilan

Note 1 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Par type de couverture

	31/12/2015		31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
(En milliers d'euros)				
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	2 204	11 743		
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				
Dérivés désignés comme couverture de portefeuilles	186	282		
Total Instruments dérivés de couverture	2 390	12 025	-	-

Dérivés désignés comme couverture de juste valeur

	31/12/2015				31/12/2014			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
(En milliers d'euros)								
OPÉRATIONS FERMES	802 404	397 427	2 204	11 743	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	802 404	397 427	2 204	11 743	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	755 100	397 427	2 204	10 401				
FRA								
Swaps de devises	47 304			1 342				
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

Dérivés désignés comme couverture de portefeuille

	31/12/2015				31/12/2014			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
(En milliers d'euros)								
OPÉRATIONS FERMES	-	65 100	186	282	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	-	65 100	186	282	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts		65 100	186	282				
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

PORTEFEUILLE

Note 2 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Titres à revenu fixe par nature

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Effets publics et titres assimilés	407 976	
Obligations	51 061	
Autres titres à revenu fixe		
VALEURS NETTES AU BILAN	459 037	-
Dont dépréciations	-	
Dont gains et pertes latents	3 178	

Titres à revenu fixe par contrepartie

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Administrations publiques	189 427	
Etablissements de crédit et autres entreprises financières	269 610	
Banques centrales		
VALEURS NETTES AU BILAN	459 037	-

Les expositions sur les Etablissements de crédit et les autres entreprises financières comptent 195 769k€ de titres garantis par des Etats de l'Espace Economique Européen.

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2014	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Gains/(pertes) sur variation de juste valeur en capitaux propres	Pertes de valeurs enregistrées au compte de résultat	Variation des Intérêts courus	Amort. Primes/Déco tes	Transferts provenant des titres détenus jusqu'à l'échéance	Total 31/12/2015
Effets publics et titres assimilés	-	1 736 867	(1 348 224)	3 129		785	(423)	15 843	407 976
Obligations	-	43 134	(10 007)	50		9	(68)	17 943	51 061
Autres titres à revenu fixe	-								-
TOTAL	-	1 780 001	(1 358 231)	3 179	-	793	(492)	33 787	459 037

Note 3 - ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Effets publics et titres assimilés		13 913
Obligations		17 959
Autres titres à revenu fixe	-	-
VALEURS NETTES AU BILAN	-	31 873
Dont dépréciations		

Mouvements sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2014	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Pertes de valeurs enregistrées au compte de résultat	Variation des Intérêts courus	Amort. Primes/Déco tes	Autres mouvements	Transferts vers titres disponibles à la vente	Total 31/12/2015
Effets publics et titres assimilés	13 913	24 754	(22 979)	-	238	(79)	(5)	(15 843)	
Obligations	17 959	-	-	-	(1)	(15)		(17 943)	
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-			-
TOTAL	31 873	24 754	(22 979)	-	238	(94)	(5)	(33 787)	-

L'Agence France Locale a cédé sur l'exercice une partie de ses titres détenus jusqu'à l'échéance. Cette cession a entraîné le reclassement des titres résiduels de ce portefeuille ainsi que ceux de sa société mère dans la catégorie des titres disponibles à la vente pour 33,8m€. L'Agence France Locale a reconsidéré sur l'exercice 2015 son allocation de fonds propres. Des emplois, qui étaient investis jusqu'alors en titres bénéficiant des meilleures notations mais qui ont connu une baisse considérable de leurs rendements durant l'année 2015, ont été libérés et sont remplacés par des crédits aux collectivités locales. En effet, il est apparu préférable de mobiliser ces ressources à l'utilisation de crédits aux membres offrant une rémunération supérieure en taux et en liquidité.

Note 4 - PRETS ET CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Comptes et prêts		
- à vue	47 206	6 151
- à terme		
Titres reçus en pension livrée		
TOTAL	47 206	6 151
Dépréciations		
VALEURS NETTES AU BILAN	47 206	6 151

Note 5 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Crédits de trésorerie		
Autres crédits	383 527	
Opérations avec la clientèle avant dépréciation	383 527	
Dépréciation relatives au crédit à la clientèle		
VALEURS NETTES AU BILAN	383 527	-
<i>Dont dépréciations individuelles</i>		
<i>Dont dépréciation collective</i>		

Note 6 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOT DIFFERES

Les mouvements sur les comptes d'impôt différés sont les suivants :

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Solde net d'impôt différé au 1er janvier	3 301	
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	3 301	
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>		
Enregistré au compte de résultat	3 854	3 301
(Charge)/produit d'impôt différés au compte de résultat	3 854	
Enregistré en capitaux propres	(1 100)	-
Actifs financiers disponibles à la vente	(1 100)	
Couverture de flux de trésorerie		
Autres variations		
Solde net d'impôt différé au	6 056	3 301
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	7 290	3 301
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>	1 234	

Au 31 décembre 2015, le Groupe a constaté des impôts différés actifs correspondant à des déficits fiscaux reportables. A la clôture du semestre, le Groupe a estimé probable la récupération de ces déficits. Les projections de résultat établies sur la base des prévisions les plus récentes indiquent que les activités de l'Agence devraient générer des résultats taxables suffisants pour absorber l'intégralité de ses déficits reportables dans un horizon à moyen terme.

Les actifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Actifs financiers disponibles à la vente		
Couverture de flux de trésorerie		
Déficits fiscaux reportables	7 290	3 301
Autres différences temporaires		
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIFS	7 290	3 301

Les passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Actifs financiers disponibles à la vente	1 100	
Couverture de flux de trésorerie		
Autres différences temporaires	134	
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIFS	1 234	-

Note 7 - AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Autres Actifs		
Dépôts de garantie versés	12 985	62
Autres débiteurs divers	663	1 506
Dépréciation des autres actifs		
TOTAL	13 647	1 568
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	67	26
Autres produits à recevoir		
Comptes d'encaissement		
Autres comptes de régularisation	72	
TOTAL	139	26
TOTAL AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION	13 786	1 593

Note 8 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2014	Acquisit.	Transferts	Cessions	Dotations aux Amort.	Autres variations	31/12/2015
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement	3 861		4 363				8 224
Autres immobilisations incorporelles	268	49					317
Immobilisations incorporelles en cours	122		80				202
Valeur brute des immobilisations incorporelles	4 251	49	4 443	-	-	-	8 743
Amortissement et Dépréciation des imm. incorporelles	(103)				(1 135)		(1 238)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	4 148	49	4 443	-	(1 135)	-	7 505

Corporelles	31/12/2014	Acquisit.	Transferts	Cessions	Dotations aux Amort.	Autres variations	31/12/2015
Immobilisations corporelles	663	72					735
Valeur brute des immobilisations corporelles	663	72	-	-	-	-	735
Amortissement et Dépréciation des imm. corporelles	(14)				(91)		(105)
Valeur nette des immobilisations corporelles	649	72	-	-	(91)	-	630

Note 9 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Comptes et prêts		
- à vue		15 800
- à terme		
Titres donnés en pension livrée		
TOTAL	-	15 800

Note 10 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires	840 536	
Autres dettes représentées par un titre		
TOTAL	840 536	-

Note 11 - AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Autres Passifs		
Dépôts de garantie reçus	100	
Autres créditeurs divers	1 553	1 029
Total	1 653	1 029
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement		
Autres charges à payer	720	199
Produits constatés d'avance		
Autres comptes de régularisation		
Total	720	199
TOTAL AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION	2 374	1 228

Note 12 - PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2015
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques de contrepartie						
Provisions pour litiges						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	3	14			2	19
Provisions pour autres charges de personnel à Long terme						
Provisions pour autres risques et charges						
TOTAL	3	14	-	-	2	19

ENGAGEMENTS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés	136 933	
Engagements de financement	121 922	
<i>En faveur d'établissement de crédit</i>		
<i>En faveur de la clientèle</i>	121 922	
Engagements de garantie		
<i>Engagements d'ordre d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements d'ordre de la clientèle</i>		
Engagements sur titres	15 011	
<i>Titres à livrer à l'émission</i>		
<i>Autres titres à livrer</i>	15 011	
Engagements reçus	-	9 200
Engagements de financement		9 200
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		9 200
Engagements de garantie		
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements reçus de la clientèle</i>		
Engagements sur titres		
<i>Titres à recevoir</i>		

VII - Notes sur le compte de résultat

Note 13 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Interêts et produits assimilés	5 406	440
Opérations avec les établissements de crédit	3	
Opérations avec la clientèle	1 365	
Obligations et autres titres à revenu fixe	373	440
<i>sur Titres disponibles à la vente</i>	(388)	
<i>sur Titres détenus jusqu'à l'échéance</i>	762	440
Produits sur dérivés de taux	3 664	
Autres intérêts		
Interêts et charges assimilées	(4 911)	(63)
Opérations avec les établissements de crédit	(41)	(63)
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre	(2 574)	
Charges sur dérivés de taux	(2 296)	
Autres intérêts		
Marge d'interêts	496	376

Note 14 - PRODUITS NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Produits de commissions sur :	-	-
Opérations avec les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Opérations sur titres		
Opérations sur instruments financiers à terme		
Opérations de change		
Engagements de financement et de garantie		
Autres commissions		
Charges de commissions sur :	(24)	(53)
Opérations avec les établissements de crédit	(0,04)	(53)
Opérations sur titres	(12)	
Opérations sur instruments financiers à terme	(12)	
Opérations de change		
Engagements de financement et de garantie		
Autres commissions		
Produits net des commissions	(24)	(53)

Note 15 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net des opérations sur portefeuille de transaction		
Résultat net de comptabilité de couverture	(94)	
Résultat net des opérations de change		
TOTAL	(94)	-

Analyse du résultat net de la comptabilité de couverture

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Couvertures de juste valeur		
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	3 585	
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(3 640)	
Résultat de cession de relation de couverture	(14)	
Couvertures de flux de trésorerie		
Changement de juste valeur des dérivés de couverture - inefficacité		
Résultat de cession de relation de couverture		
Couvertures de portefeuilles couverts en taux		
Changement de juste valeur de l'élément couvert	17	
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(42)	
Résultat net de comptabilité de couverture	(94)	-

Note 16 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Plus values de cession des titres à revenus fixes	36	
Moins values de cession des titres à revenus fixes	(22)	
Plus value de cession des titres à revenus variable		1
Autres produits et charges sur titres disponibles à la vente		
Dotations / reprises sur dépréciations des titres à revenus variables		
Total des gains ou pertes net sur titres de placement	14	1

Note 17 - Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Frais de Personnel		
Rémunération du personnel	2 644	1 384
Charges de retraites et assimilées	286	144
Autres charges sociales	935	493
Total des Charges de Personnel	3 866	2 021
Frais administratifs		
Impôts et taxes	273	19
Services extérieurs	10 376	12 055
Total des Charges administratives	10 649	12 074
Refacturation et transferts de charges administratives	(4 439)	(3 983)
Total des Charges générales d'exploitation	10 077	10 112

Note 18 - Gains ou (pertes) sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Plus-values de cession réalisées sur titres d'investissement		
Plus-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles		
Reprises des dépréciations		
Total des Gains sur actifs immobilisés	-	-
Moins-values de cession réalisées sur titres d'investissement	(670)	
Moins-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles		
Dotations aux dépréciations		
Total des Pertes sur actifs immobilisés	(670)	-

Note 19 - Honoraires des Commissaires aux comptes

	Caillau Dedouit et Associés				KPMG Audit			
	2015		2014		2015		2014	
	En K €	En %	En K €	En %	En K €	En %	En K €	En %
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
AFL-Société Territoriale (société mère)	15	16	10	21	16	17	10	21
AFL-Société Opérationnelle (filiale intégrée globalement)	78	84	37	79	77	83	37	79
Sous-total	93	100	47	100	93	100	47	100
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes :								
AFL-Société Territoriale (société mère)								
AFL-Société Opérationnelle (filiale intégrée globalement)								
Sous-total								
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement :								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	93	100	47	100	93	100	47	100

Note 20 - Parties liées

On dénombre, au 31 décembre 2015, une convention de prestations de services administratifs ainsi qu'une concession de licence pour l'utilisation d'une marque, qui ont été conclues entre l'Agence France Locale et l'Agence France Locale - Société Territoriale, à des conditions normales de marché.

Rémunération des membres du Directoire de l'AFL et du Directeur Général de la Société Territoriale :

Les membres du Directoire de l'AFL ainsi que le Directeur Général de la Société Territoriale n'ont bénéficié d'aucun paiement en actions au titre de l'exercice 2015 et aucune indemnité n'a été réglée pour cause de résiliation de contrat de travail. Aucun autre avantage à long terme ne leur a été accordé.

Les rémunérations des dirigeants sur l'exercice 2015 ont été les suivantes :

(En milliers d'euros)	31/12/2015
Rémunérations fixes	833
Rémunérations variables	60
Avantages en nature	8
Total	901

Les membres du Conseil de Surveillance de l'AFL ont perçu 151k€ de jetons de présence. Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil d'administration de la Société Territoriale.

VIII - Notes sur l'exposition aux risques

Juste valeur des instruments financiers

La norme IFRS 13 requiert, aux fins de publication, que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers soit classée selon une échelle de trois niveaux qui rendent compte du caractère observable ou non des données rentrant dans les méthodes d'évaluation.

Niveau 1 : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des obligations et titres de créances cotées;

Niveau 2 : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

Juste valeur des instruments comptabilisés en juste valeur

(En milliers d'euros)	31/12/2015			
	Total	Basées sur des données de		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés	2 390	-	2 390	-
Effets publics et valeurs assimilées	407 976	407 976	-	-
Obligations et titres assimilés	51 061	51 061	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Total Actifs financiers disponibles à la vente	459 037	459 037	-	-
Total Actifs financiers	461 427	459 037	2 390	-
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés	(12 025)	-	(12 025)	-
Total Passifs financiers	(12 025)	-	(12 025)	-

Juste valeur des instruments comptabilisés au coût amorti

(En milliers d'euros)	31/12/2015				
	Valeur comptable	Juste valeur	Basées sur des données de		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	47 206	47 206	-	-	47 206
Prêts et créances sur la clientèle	383 527	383 527	-	-	383 527
Total Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-			
Total Actifs financiers	430 733	430 733	-	-	430 733
Passifs financiers					
Dettes représentées par un titre	840 536	840 018	744 066	-	95 953
Total Passifs financiers	840 536	840 018	744 066	-	95 953

Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont des créances à vue pour lesquelles la juste valeur retenue a été leur valeur nominale.

B - Exposition au risques de crédit

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2015 pour les actifs financiers comportant un risque de crédit, sans prise en compte des contre-garanties reçues ou de l'atténuation du risque de crédit.

	Encours sains	Actifs en souffrance mais non dépréciés	Dépréciations	Total 31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Instruments dérivés de couverture	2 390			2 390
Actifs financiers disponibles à la vente	459 037			459 037
Prêts et créances sur les établissements de crédit	47 206			47 206
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				-
Prêts et créances sur la clientèle	383 527			383 527
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	17			17
Autres actifs	13 647			13 647
Sous-total Actifs	905 824	-	-	905 824
Engagements de financements donnés	121 922			121 922
TOTAL des expositions soumises au risques de crédit	1 027 746	-	-	1 027 746

Analyse de l'exposition par catégorie de contrepartie

	Total 31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>	
Banques centrales	373
Etats et Administrations publiques	695 094
Etablissements de crédit garantis par des Etats de l'E.E.E.	195 769
Etablissements de crédit	86 750
Autres entreprises financières	49 688
Entreprises non-financières	71
Exposition totale par catégorie de contrepartie	1 027 746

La politique d'investissement très prudente de l'Agence France Locale privilégie les titres des états et des administrations centrales ou garantis par ces contreparties.

Les expositions sur les établissements de crédit résultent principalement de la gestion de la trésorerie et des opérations de couverture en taux des crédits et titres à taux fixe.

Analyse de l'exposition par zone géographique

	Total 31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>	
France	898 931
Supranationaux	55 140
Pays-Bas	26 255
Canada	21 157
Allemagne	12 970
Norvège	5 305
Danemark	5 013
Suède	2 502
Belgique	473
Exposition totale par zone géographique	1 027 746

Les crédits étant exclusivement octroyés à des collectivités locales françaises, la France représente l'exposition pays la plus importante. Les expositions sur les autres pays (EEE et Amérique du nord) résultent de la gestion de la trésorerie de l'Agence et de son investissement en titres souverains ou équivalents.

C - Risque de liquidité : ventilation des actifs et passifs selon leur échéance contractuelle

	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances/D ettes rattachées	Eléments de réévaluation	Total 31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Instruments dérivés de couverture			2 041	407	2 448	(58)		2 390
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>								
Effets publics et valeurs assimilées	99 081	54 460	229 692	20 602	403 834	1 013	3 128	407 975
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 006	28 053		17 692	50 751	260	50	51 061
Total Actifs financiers disponibles à la vente	104 087	82 513	229 692	38 294	454 585	1 273	3 178	459 037
Prêts et créances sur les établissements de crédit	47 206				47 206			47 206
<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>								
Prêts et créances sur la clientèle	5 467	19 963	101 361	257 545	384 336	537	(1 346)	383 527
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					0		17	17
Comptes de régularisation et actifs divers	13 647				13 647			13 647
TOTAL ACTIFS								905 824
Instruments dérivés de couverture		1 368	5 112	6 986	13 466	(1 441)		12 025
Dettes représentées par un titre		95 888		746 258	842 145	2 132	(3 742)	840 536
Comptes de régularisation et passifs divers	2 374				2 374			2 374
TOTAL PASSIFS								854 935

L'Agence France Locale présente un excédent de ressources à long terme qui traduit ses objectifs de transformation limitée. L'écart de durée de vie moyenne entre actifs et passifs est négatif, les passifs sont actuellement plus long que les actifs. Cette situation est liée au démarrage de l'activité et évolue vers une situation équilibrée et devrait voir à terme des passifs avec une durée de vie moyenne légèrement plus courte que les actifs qui sont composés au 31 décembre 2015 de titres à court terme qui vont se transformer en prêts moyens long terme.

D - Risque de taux : sensibilité aux variations de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux se rapporte à celle de la filiale opérationnelle, L'Agence France Locale.

Maturité	1 Jour	30 Jours	6 Mois	12 Mois	5 Ans	10 Ans	15 Ans	20 Ans
Gap (M€)	137,2	180,2	4,3	44,0	51,2	51,3	52,8	0,0

Le gap de taux de l'Agence France Locale esrt excédentaire en ressources à taux fixe ou taux fixé principalement dues :

- A court terme aux positions indexées sur l'EURIBOR 3 mois qui doivent refixer le 21 mars 2016,
- A long terme du fait des fonds propres modélisés "in fine" à 20 ans.

La sensibilité de la VAN de l'Agence rapportée aux fonds propres prudentiels est calculée en excluant les fonds propres et les immobilisations du gap de taux pour éviter une double comptabilisation puisqu'ils sont déjà déduits du dénominateur.

	31/12/2015	30/09/2015	30/06/2015	Limite
Sc. +100bp	-1,1%	-8,0%	-8,3%	±20%
Sc. -100bp	1,1%	8,9%	9,2%	±20%
Sc. -100bp (floor)	1,1%	8,8%	9,1%	±20%
Sc. +200bp	-2,2%	-15,3%	-15,9%	±20%
Sc. -200bp	2,2%	18,9%	19,6%	/
Sc. -200bp (floor)	2,1%	17,5%	9,1%	±20%

L'Agence France Locale respecte les limites réglementaires, y compris les limites entrées en vigueur début 2015 sur les chocs de taux de +- 200 bp. La sensibilité de l'Agence France Locale a diminué en fin d'année avec la vente d'une part importante du portefeuille de titres HTM à taux fixe.

AGENCE FRANCE LOCALE – SOCIETE TERRITORIALE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2015

KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense

Cailliau Dedouit et Associés
19, rue Clément Marot
75008 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires
AGENCE FRANCE LOCALE – SOCIETE TERRITORIALE
41, quai d'Orsay
75007 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de l'AGENCE FRANCE LOCALE – SOCIETE TERRITORIALE (Groupe AFL), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance **Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.** :

Règles et principes comptables

- **Portefeuille-titres**

Votre groupe gère un portefeuille de titres obligataires dans le cadre de la politique de gestion de sa liquidité. Ces titres ont été comptabilisés au cours de l'exercice 2015 dans les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » et « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » selon les modalités décrites dans le paragraphe IV de l'annexe aux comptes consolidés annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 2 et 3 du paragraphe V de l'annexe aux comptes consolidés annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- **Instruments financiers dérivés**

Votre Groupe a souscrit à des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché. Ces instruments ont été classés en « couverture de juste valeur » selon les modalités décrites dans le paragraphe IV « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture » de l'annexe aux comptes consolidés annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans la note 1 du paragraphe V de l'annexe aux comptes consolidés annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre groupe procède à des estimations comptables dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, qui portent, notamment, sur la reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables selon les modalités décrites dans le paragraphe IV et dans la note 6 du paragraphe V de l'annexe aux comptes consolidés annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les principales hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes annexes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre

opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris la Défense et à Paris, le 8 avril 2016

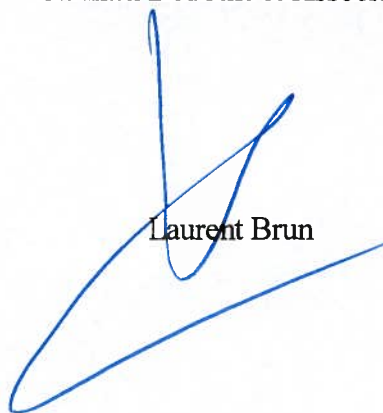
Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit FS 1



Fabrice Odent

Cailliau Dedouit et Associés



Laurent Brun